

Bonus au diplôme

Infos pratiques

- > Composante : Université Paris Nanterre (UPN)
- > Ouvert en alternance : Non

Présentation

Parcours proposés

- > [Bonus L1](#)
- > [Bonus L2](#)
- > [Bonus L3](#)
- > [Bonus M1](#)
- > [Bonus M2](#)

Présentation

Chères Étudiantes, Chers Étudiants,

Le Bonus au diplôme est une possibilité pour vous d'accéder à des enseignements ou activités qui sont proposés en plus de ceux que comprend déjà la maquette de votre formation.

Le Bonus donne lieu à une évaluation ce qui met en valeur votre investissement et vos acquis.

A titre d'exemples, l'offre Bonus comporte la possibilité d'un stage hors maquette, d'activités sportives, d'enseignements de langues vivantes ou anciennes, ou encore de valoriser la mission de tutrice ou de tuteur. Il existe bien d'autres opportunités. Ainsi, l'offre comporte aussi beaucoup d'activités proposées par l'Alliance EDUC (European Digital UniverCity) et a donc une dimension internationale.

Ci-dessous, vous trouverez :

- les conditions et modalités du Bonus au diplôme.
- l'ensemble de l'offre (elle est susceptible de mises à jour).

Nous espérons que vous pourrez vous saisir de cette offre Bonus au diplôme qui est une offre d'ouverture.

Vice-présidence

Formation et Vie étudiante (CFVU)

CONDITIONS ET MODALITÉS DU BONUS AU DIPLÔME

I - Inscription pédagogique ; organisation :

1) Inscription - L'étudiante ou l'étudiant, après accord du porteur*, s'inscrit auprès de la composante ou du service qui offre l'EC en Bonus.

2) Saisie des résultats - Cette composante ou ce service a aussi la charge de la saisie des résultats des évaluations (note ou acquis/non acquis ou admis/non admis ou validé/non validé)

* porteur : enseignant ou entité responsables de l'EC offert en Bonus.

II – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) et évaluation, crédits (ECTS)

1) M3C :

Lorsqu'un EC (EC = élément constitutif, ce qui correspond à un enseignement ou à une activité) choisi au titre du Bonus est présent dans la maquette d'une autre formation que la vôtre, les M3C de cette maquette s'appliquent aux étudiantes et étudiants au titre du Bonus au diplôme. Par exemple, lorsque la maquette prévoit un contrôle continu, l'étudiant inscrit en Bonus est aussi soumis au contrôle continu et aux règles d'assiduité prévues par la maquette porteuse du Bonus, ainsi qu'aux modes d'évaluation (note ou acquis/non acquis ou admis/non admis ou validé/non validé). Attention, comme les années précédentes, les activités et enseignements du Bonus font l'objet d'une session unique d'évaluation. Attention : l'inscription à un Bonus au diplôme ne peut se faire en régime dérogatoire.

2) Évaluation du bonus au diplôme :

Selon les Bonus au diplôme, une note est saisie (sur /20) ou un résultat (Admis, Validé/Acquis/ Non Admis, Non Validé, Non acquis).

3) Crédits (ECTS) :

Le Bonus donne lieu à une évaluation mais ne donne pas lieu à l'attribution d'ECTS.

III – Relevé :

1) Le Bonus au diplôme n'entre pas dans le calcul de la moyenne de l'année de l'étudiante et de l'étudiant.

2) Le Bonus au diplôme figure sur un relevé distinct du relevé de notes. Il convient de souligner que ce relevé

ne s'édite pas automatiquement. Par conséquent, vous devez vous adresser à la composante ou au service qui offre l'EC en Bonus pour son obtention.